

79

Commission permanente

Séance du 28 août 2023



Rapporteur : M. MORAZIN

48360

24 - Sport

Manifestations sportives de haut niveau

Le lundi 28 août 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif ;

Exposé :

Le Département apporte son soutien aux manifestations sportives de haut niveau nationales et internationales, sous réserve que celles-ci se déroulent en Ille-et-Vilaine, qu'elles soient inscrites au calendrier fédéral et qu'elles soient organisées par une association affiliée à une fédération sportive française dont le siège est en Ille-et-Vilaine.

Dans ce cadre, 3 associations sportives ont déposé une demande de subvention pour 3 manifestations sportives de haut niveau éligibles, à savoir :

MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS	DATES PREVUES	LIEUX	MONTANTS
Coupe d'Europe du 10 000M	Association Pacé en courant	3 juin 2023	Pacé - complexe sportif Chasseboeuf	5 000,00 €
Championnat du monde militaire de rugby à XV	Ligue régionale Bretagne de rugby	Du 16 août au 10 septembre 2023	En Bretagne (plusieurs sites breitilliens)	5 000,00 €
Rallycross de Lohéac - championnat de France	Association Sportive du Rallycross de Lohéac	Du 1er au 3 septembre 2023	Lohéac	15 000,00 €
			TOTAL	25 000,00 €

Le groupe thématique sport a donné un avis favorable à ces dossiers, en séance du 10 juillet dernier, pour l'attribution de subventions pour un montant total de 25 000 €.

Décide :

- d'attribuer une subvention pour un montant de 15 000 € au profit de l'association du Rallycross de Lohéac, comme détaillée dans le tableau joint en annexe ;
- d'attribuer une subvention pour un montant de 5 000 € au profit de l'association Pacé en courant, comme détaillée dans le tableau joint en annexe ;
- d'attribuer une subvention pour un montant de 5 000 € au profit de la ligue régionale de rugby, comme détaillée dans le tableau joint en annexe.

Le résultat du vote ci-dessous s'applique à l'ensemble des conclusions du rapport à l'exception du 1^{er} point relatif à l'attribution d'une subvention au profit de l'association du Rallycross de Lohéac, effectué par vote séparé et adopté à la majorité (Pour : 46 ; Contre : 8).

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 août 2023

ID : CP20231668

Pour extrait conforme